



Aux parents d'élèves de 1H à 8H

Ville de Monthey
Direction des écoles primaires
Av. de l'Europe 30 / 1870 Monthey
T 024 475 79 30
michael.morisod@monthey.ch / www.epmonthey.ch

Monthey, le 10 janvier 2022

N/réf. MM/

Mesures COVID : rentrée scolaire du 10 janvier

Madame, Monsieur,

Compte tenu de la situation épidémiologique difficile que nous vivons, un renforcement des mesures sanitaires à l'école est nécessaire. L'objectif prioritaire est de maintenir un enseignement en présentiel et d'éviter toute situation de quarantaine de classe, tout en préservant au maximum la santé des élèves, de leur famille, ainsi que du personnel enseignant.

Vous l'avez certainement déjà aperçu dans divers canaux de communication, les dispositions sont mises en place dès le 10 janvier. La situation sera réévaluée début février.

- Aération régulière des salles de classe et installation de capteurs de CO2 pour analyser la qualité de l'air.
- Port du masque pour tout le personnel de l'école.
- Port du masque pour tous les élèves dès la 5H, à l'intérieur, également pour les périodes d'éducation physique.
- Tests de flambée uniquement en 1H-4H, à partir de 3 cas positifs dans une même classe.
- Dès la 5H, en cas de flambée, autotest à domicile et, selon le résultat, retour à l'école ou test PCR et isolement.
- Poursuite des gestes barrières, en particulier le lavage des mains.

Nous précisons également les éléments suivants :

- Si votre enfant présente des symptômes, vous êtes priés de le garder à la maison et de le faire tester dans les meilleurs délais.
- Si votre enfant, pour des raisons médicales, ne peut pas porter de masque ordinaire, il pourra porter un masque en tissu ou une visière (certificat médical à transmettre à l'enseignant-e titulaire).
- Si votre enfant, sur la base d'un certificat médical, ne peut pas porter une protection faciale (masque ou visière), l'élève doit demeurer à domicile et bénéficiera d'un suivi scolaire à distance.
- L'élève dont les parents refusent le port du masque reste à domicile et ne sera pas accompagné par un enseignement à distance. Dès lors, les bases légales pour les absences injustifiées seront appliquées.

Concernant les masques pour les élèves, ces derniers sont à charge des familles puisqu'ils sont considérés comme étant du matériel personnel. Néanmoins, l'école fournira une boîte de masques à chaque élève dès

réception de notre récente commande. Pour information, il existe dans le commerce des masques plus adaptés à la taille du visage des enfants.

Votre entière collaboration est très importante ; nous vous remercions d'avance pour votre engagement et votre aide durant cette période délicate. Nous nous réjouissons d'accueillir à nouveau vos enfants ce lundi.

Tout en vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous transmettons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le Directeur des Ecoles primaires
Michael Morisod

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Morisod", is written over a long, thin, curved horizontal line that spans the width of the signature.